Image not found or type unknown

Restitution de la caution (dépôt de garantie)

Par **hedia**, le **14/03/2008** à **16:39**

Bonjour,

Je suis locataire d'un meublé depuis un an, le contrat sera résilié dans un mois (avec remise du préavis). Je souhaite savoir s'il est possible d'exiger la restitution de la caution, immédiatement après la libération des lieux restés neufs.
Car dans la mesure où je suis étudiante sans revenu, il y a un besoin urgent de récupérer cette somme d'argent.

Merci de m'éclairer sur ce point.

Copyright © 2024 Experatoo.com - Tous droits réservés